



Mairie De Saint-Martin-De-Valamas

LETTRE D'INFORMATIONS JUIN 2016

St Martin, le 28 Mai 2016

LE CHEQUE ENERGIE

Le chèque énergie est expérimenté depuis le 1er mai 2016 dans les départements suivants : l'Ardèche, l'Aveyron, les Côtes-d'Armor et le Pas-de-Calais. Les bénéficiaires de ces départements reçoivent leur premier chèque énergie par courrier à partir du 20 mai 2016. Son versement est automatique : ils n'ont aucune démarche à accomplir.

Pour ces départements, les personnes cessent donc d'être éligibles au tarif de première nécessité et au tarif spécial de solidarité.

Pour ces personnes déjà identifiées comme bénéficiaires, les déductions correspondant à ces tarifs ainsi que les droits qui leur sont associés sont interrompus à cette date.

Ces personnes sont informées de ces dispositions par un courrier validé par le ministre chargé de l'énergie et transmis aux fournisseurs d'énergie.

Définition

Le chèque énergie est un moyen de paiement émis pour aider les ménages modestes à payer leurs factures d'énergie. Cette aide concerne aussi bien les factures d'électricité (EDF...), que celles de gaz, de bois, de fioul, etc.

Le chèque peut également être utilisé pour financer une partie des travaux d'économie d'énergie dans le logement. Il est valable un an.

En cas de réclamation ou demande d'information :

L'Agence de services et de paiement (ASP) a lancé deux numéros d'assistance pour accompagner les particuliers et les professionnels acceptant le chèque énergie :

Numéro vert pour les particuliers 0 805 204 805

Numéro cristal pour les professionnels 09 70 82 85 82

PERMANENCE DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

La permanence de la CPAM aura lieu *les Jedis 9 et 23 juin 2016 de 09H00 à 12H00 à la maison de santé.*

ASSOCIATION MINES DE COULEURS

L'association Mine de Couleurs présentera les peintures et dessins des adhérents de l'année 2015/2016 à la salle de réunion de *la médiathèque de St Martin du 31 mai au 20 juin 2016.*

AMICALE LAIQUE

Samedi 4 Juin :

Concours de pétanque en doublette à 14h au stade de St Martin en hommage à Franck CUOQ (250€+mises).

Le bénéfice sera reversé à sa famille alors venez nombreux.

Buffet, Buvette.

SECOURS CATHOLIQUE

L'équipe du secours catholique recevra *les 3 et 17 Juin à la Mairie Annexe sur la Place*, toutes celles et ceux qui ont envie de partager un moment chaleureux.

CENTRE DE LOISIRS – LES MERCREDIS DE JUIN

01/06 : Décors pour spectacle avec Juliette et Antoine / Cabane 1° partie

22/06 : Décors pour spectacle avec Juliette et Antoine / L'Euro 2016 du centre !

08/06 : Ateliers cuisine : crème glacée au Kinder / Cabane 2° partie

29/06 : Répétition spectacle avec Pépète / Répétition spectacle avec Pépète

15/06 : Surprise pour papa ! / Répétition spectacle avec Pépète

ASSOC' ACTIVE

Le Vendredi 3 juin à 20h30 à la salle polyvalente. L'Assoc'active présente le film « **MERCI PATRON** » le film événement aux 400 000 entrées.

LVMH, s'installe en Pologne et c'est la catastrophe pour le couple Klur qui se retrouve au chômage. François Ruffin, fondateur du journal FAKIR peut-il les sauver ?

C'est l'histoire de Robin des Bois chez les Ch'tis ! Un documentaire social qui réussit avec beaucoup d'humour, à l'aide d'une arnaque hilarante, à piéger Bernard Arnault, l'homme le plus riche de France. A voir absolument.

COURSE CYCLISTE L'ARDECHOISE

Le samedi 18 Juin, l'épreuve cycliste « l'ARDECHOISE » traversera une nouvelle fois ST MARTIN. Comme chaque année, un ravitaillement sera servi sur la place par les nombreux bénévoles.

Par arrêtés municipaux du 29 janvier 2016:

Vendredi 17 juin à partir de 14 heures jusqu'au samedi 18 juin 18 heures : stationnement de tous véhicules interdit sur la Place de la bascule (devant le bar des pêcheurs) et sur la place de la Mairie (partie haute et basse) – Parkings « cimetière » et « maison de santé » disponibles.

Samedi 18 juin de 8 h à 18 h : stationnement de tous véhicules interdit à la placette, rue du cadet, rue de la poste, rue du Garail.

Samedi 18 juin de 8 h à 18 h : circulation de tous véhicules interdite dans le sens ST AGREVE – LE CHEYLARD, sur le tronçon RD 120 compris entre le carrefour de Champchiroux et le carrefour du Cadet. Les véhicules seront déviés en sens unique (Champchiroux -> La Gare) par la voie communale de La Teyre.

Samedi 18 juin de 8 h à 18 h : accès à la place du village interdit aux voitures par la RD 120.

L'accès à la place se fera par la déviation voie communale Les Durands – Les Horts.

Toute circulation sera interdite le 18 juin de 7H à 18H sur la départementale D120 à partir de la sortie de St Martin (carrefour Rochebonne) jusqu'à St Agrève.

Petit rappel pour les bénévoles de l'Ardéchoise 2016

Mise en place des chapiteaux, tables et décorations : Vendredi 17 juin à partir de 17H30 sur la place.

Samedi 18 juin à partir de 6H30 - 7H00 pour le départ des festivités.

Il reste toujours des places de disponible pour vous inscrire en tant que bénévoles.

A.C.C.A

Assemblée générale, *Dimanche 19 Juin à 09H00* à la salle des Voûtes.

ERDF

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Electricité Réseau Distribution France a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité, le **jeudi 23 juin 2016 de 09h30 à 15h00.**

Les quartiers concernés seront :

La Combe de Geai, Combefer, les Chambas, Herbuel, Quartier des Sagnes, Taussac, le Gua, le Bourget, Pont du Bourget, Armanas, Quartier de Taussac, La Roche qui Teinte.

CONCERT

La Chorale « Les Petites Notes de Rochebonne » donnera son concert annuel, *Vendredi 24 Juin à 20H30 en l'Eglise de St Martin de Valamas*. Nous vous attendons nombreux pour nous encourager.

FETE DES ECOLES AU PATRONAGE

- **ECOLE PUBLIQUE** : *Samedi 25 Juin*
Fête de l'école publique au patronage à partir de 14h30.
Spectacle, Jeux, Concours de pétanque en doublette, Tirage de la tombola.
Buffet, Buvette.
- **ECOLE ST JOSEPH** : *Samedi 02 Juillet*
15H00 : Spectacle des enfants
16H00 : Concours de pétanque + jeux et animations
18H00 : Animation musicale
Restauration – buvette

L'AMBROISIE POUSSE, IL EST TEMPS DE L'ELIMINER AVANT LA FLORAISON

L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante envahissante et son pollen est un des allergènes les plus puissants connus. En Rhône-Alpes, le nombre de personnes allergiques à l'ambroisie a doublé en seulement 10 ans dans les zones les plus exposées, où plus d'une personne sur 5 est désormais allergique.

Réduire la présence de l'ambroisie et donc le taux de pollen dans l'air, c'est stopper cette augmentation des personnes allergiques.

Que faire ?

Sur des terrains contaminés par l'ambroisie, l'arrachage ou les tontes et fauches régulières permettent de supprimer le stock de graines d'ambroisie situées à faible profondeur, et de supprimer en 4 ans l'apparition de plants, la coupe doit être effectuée au moins deux fois, courant juillet puis août, avant l'arrivée des tiges florales.

La plateforme nationale de signalement de l'ambroisie permet aux référents communaux d'ambroisie, de recevoir tout signalement effectué par un particulier, en vue d'obtenir son élimination par l'occupant ou le propriétaire du terrain concerné.

Comment signaler ?

Signaler en appelant la hotline au 0 972 376 888

Envoyer un mail à contact@signalement-ambroisie.fr

Merci à tous de contribuer à réduire l'impact sanitaire de cette plante bien incommode !